

# Estimations de la population du Canada : régions infraprovinciales, 1er juillet 2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 mai 2024

Au 1er juillet 2023, la population de l'ensemble des 41 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada a atteint 29 814 146 personnes.

La croissance démographique observée dans les RMR (+3,5 %) du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023 a dépassé celle de l'ensemble du Canada (+2,9 %). À titre de comparaison, les agglomérations de recensement (AR) ont connu un taux d'accroissement démographique de 2,0 %, alors que les régions à l'extérieur des RMR et des AR ont crû à un rythme combiné de 1,1 %. Ces différences indiquent que le Canada continue de devenir plus urbanisé, la proportion de Canadiens vivant dans une RMR ayant atteint près de 3 sur 4 (74,4 %) au 1er juillet 2023.

Cependant, il demeure important de noter que le taux d'accroissement démographique des régions à l'extérieur des RMR et des AR était tout de même à son plus haut en plus de 20 ans et que 2022-2023 constitue la troisième année consécutive au cours de laquelle ces régions affichaient une croissance de plus de 1,0 %.

## Croissance d'un océan à l'autre

Pour une deuxième année consécutive, l'ensemble des 41 RMR au Canada ont vu leur population s'accroître au cours de la période de 12 mois se terminant le 1er juillet 2023. Pour 33 d'entre elles, leur rythme de croissance était plus élevé que l'année précédente.

En raison de la croissance importante qu'elle a connue du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023 (+3,9 %), la RMR de Halifax, en Nouvelle-Écosse, compte maintenant plus d'un demi-million de personnes, sa population ayant atteint 518 711. Au cours de la même période, la RMR de Kitchener-Cambridge-Waterloo, en Ontario, et celle de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ont toutes deux connu le taux d'accroissement démographique le plus élevé parmi toutes les RMR depuis au moins 2001-2002 — la première période pour laquelle des données comparables existent —, celui-ci s'étant établi à 6,0 % dans les deux cas, en grande partie en raison d'une forte migration internationale.

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 1er juillet 2023, chacune des six RMR comptant une population de plus d'un million de personnes a connu sa plus forte croissance depuis au moins 2001-2002. Parmi celles-ci, Calgary, en Alberta, arrivait en première place avec un taux d'accroissement de 5,9 %. Venaient ensuite les RMR d'Edmonton (+4,1 %), en Alberta, et de Vancouver (+4,1 %), en Colombie-Britannique, puis celles de Toronto (+3,3 %), en Ontario, de Montréal (+2,9 %), au Québec, et d'Ottawa–Gatineau (+2,6 %), en Ontario et au Québec.

## La migration internationale demeure un important facteur pour la croissance des régions métropolitaines de recensement

Pour la première fois depuis au moins 2001-2002, l'accroissement de la population du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023 résultant de l'augmentation nette du nombre de résidents non permanents (RNP) dépassait celui provenant des immigrants dans la majorité des RMR (31 sur 41). Cette observation concorde avec les augmentations importantes du nombre de RNP [observées à l'échelle nationale](#).

### Différence entre les données sur les résidents non permanents de Statistique Canada et celles d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et d'autres ministères et organismes fédéraux pour estimer le nombre de résidents non permanents (RNP) qui vivent au Canada. Les estimations démographiques de Statistique Canada sont mises à jour régulièrement, à



mesure que des données nouvelles ou révisées sont fournies par ses partenaires. Il convient d'être prudent avant de comparer les données sur les RNP provenant du Programme des estimations démographiques de Statistique Canada et celles d'IRCC en raison des objectifs différents des deux sources de données.

L'immigration permanente demeure une composante importante de la croissance de la population dans les RMR, et bien que le [Plan des niveaux d'immigration du gouvernement du Canada](#) détermine le nombre d'immigrants, les dynamiques régionales changent avec le temps. Du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023, toutes les RMR de la Colombie-Britannique, à l'exception d'Abbotsford–Mission, ont accueilli moins d'immigrants que l'année précédente. Parallèlement, plusieurs RMR ont connu des augmentations du nombre annuel d'immigrants étant arrivés durant la même période, et les plus grandes variations ont été observées à St. John's (+81,2 %), à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'à Saskatoon (+69,4 %) et à Regina (+68,6 %), toutes deux en Saskatchewan.

## Les régions métropolitaines de recensement de l'Alberta devançant celles de la Colombie-Britannique en tant que destinations favorites des migrants interprovinciaux

Des changements importants ont été observés dans les tendances migratoires entre les provinces au cours de l'année se terminant le 1er juillet 2023. La RMR de Vancouver a connu ses pertes migratoires interprovinciales nettes les plus élevées (-4 795) en plus de 20 ans, une année seulement après avoir enregistré ses gains nets les plus importants (+10 892).

Du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023, l'Alberta a remplacé la Colombie-Britannique en tant que région qui observe les gains les plus élevés en raison de la migration entre les provinces. Les quatre RMR de l'Alberta ont connu des gains nets résultant d'échanges de population avec d'autres provinces. Calgary (+26 662), Edmonton (+16 082) et Lethbridge (+1 651) ont enregistré leurs plus importants gains nets depuis au moins 2001-2002, et Red Deer (+1 277) a enregistré ses plus forts gains depuis 2005-2006.

En revanche, toutes les RMR de l'Ontario ont enregistré des pertes nettes en raison de la migration interprovinciale au cours de la période de 12 mois se terminant le 1er juillet 2023. Il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle les RMR de l'Ontario ont affiché des pertes nettes, et parmi les 15 RMR de cette province, 12 ont connu leurs pertes nettes les plus élevées depuis au moins 2001-2002.

Ces tendances concordent avec les résultats présentés dans l'analyse des [Perspectives du marché de l'habitation 2024](#), publiée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cette publication indique que les prix relativement plus abordables des logements et l'amélioration des perspectives économiques dans les provinces des Prairies sont des facteurs qui rendent ces provinces particulièrement attirantes pour les acheteurs de propriété et les chercheurs d'emploi, au détriment de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Les RMR de Toronto (-93 024), de Montréal (-20 624) et de Vancouver (-18 399) continuent de connaître des niveaux élevés de pertes nettes attribuables à leurs échanges migratoires avec d'autres régions dans leurs provinces respectives. Ces pertes nettes dans les grandes RMR sont souvent reflétées par des gains nets dans les plus petites municipalités dans leur périphérie, ce qui contribue à l'étalement urbain.

### Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

## Note aux lecteurs

La présente diffusion comprend les estimations postcensitaires provisoires de la population pour les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement et les régions économiques selon l'âge et le genre au 1er juillet 2023. Des estimations révisées au 1er juillet, pour les années allant de 2016 à 2022, sont également accessibles. Consultez l'onglet Tableaux pour obtenir plus de renseignements.

Les estimations diffusées aujourd'hui sont fondées sur les chiffres du Recensement de la population de 2021, rajustés pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement et des réserves et établissements partiellement dénombrés, auxquels sont ajoutées les estimations de l'accroissement démographique pour la période allant du 11 mai 2021 à la date de l'estimation. Ces estimations sont basées sur la Classification géographique type de 2021.

La période annuelle de référence est comprise entre le 1er juillet d'une année donnée et le 1er juillet de l'année suivante. Ainsi, 2022-2023 réfère à la période allant du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023.

### Définitions

Aux fins du calcul des **taux**, le dénominateur est la population moyenne au cours de la période (soit la moyenne de la population entre le début et la fin de la période). Afin d'alléger le texte, les termes **croissance**, **accroissement démographique** et **taux d'accroissement démographique** prennent le même sens.

Une **région métropolitaine de recensement (RMR)** est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Une **subdivision de recensement** est un terme générique qui désigne les municipalités (telle que définies par les lois provinciales et territoriales) ou les régions considérées comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex. les réserves, les établissements et les territoires non organisés). Afin d'alléger le texte, les termes **subdivision de recensement** et **municipalité** prennent le même sens.

Le **solde migratoire international** tient compte de l'ensemble des mouvements entre le Canada et l'étranger menant à un changement de lieu habituel de résidence. Pour le calculer, il faut additionner le nombre d'immigrants, le nombre d'émigrants de retour et le solde de résidents non permanents, puis soustraire le nombre d'émigrants.

Un **immigrant** désigne une personne qui est un résident permanent ou un immigrant reçu. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les personnes nées à l'étranger d'un parent canadien ne sont pas des immigrants et sont plutôt comprises dans la composante de l'émigration de retour. Pour le Centre de démographie, les termes **immigrant**, **immigrant reçu** et **résident permanent** font référence au même concept.

Un **résident non permanent** désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile, personne protégée et groupes apparentés). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également compris, sauf si ces membres de la famille sont déjà des citoyens canadiens, des immigrants reçus (ou résidents permanents) ou des résidents non permanents eux-mêmes. Pour le Centre de démographie, les termes **résident non permanent** et **immigrant temporaire** font référence au même concept.

Les **titulaires de permis** et les membres de leur famille sont des résidents non permanents qui ne sont pas demandeurs d'asile, mais qui détiennent un permis (de travail, d'études ou de séjour temporaire). Cette classification comprend également les membres de leur famille qui ne sont pas déjà des citoyens canadiens, des immigrants reçus (résidents permanents) ou des résidents non permanents eux-mêmes.

Les personnes qui demandent le statut de réfugié comprennent **les demandeurs d'asile**, **les personnes protégées** et **les groupes apparentés**. Les estimations pour les demandeurs d'asile, les personnes protégées et groupes apparentés ne sont pas disponibles séparément. Les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés sont définis ainsi :

- **Les demandeurs d'asile** sont des étrangers qui ont présenté une demande de statut de réfugié lors de leur séjour au Canada et dont la demande est en attente d'une décision.
- **Les personnes protégées** sont des personnes qui ont présenté une demande d'asile au Canada et ont reçu une décision positive. Pour les estimations démographiques, les personnes protégées quittent cette population s'ils obtiennent la résidence permanente.
- **Les groupes apparentés** comprennent les personnes qui ont reçu une décision négative ou qui ont retiré ou abandonné leur demande et qui n'ont pas encore régularisé leur statut ou ont quitté le Canada.

---

**Remerciements**

Le Programme des estimations démographiques de Statistique Canada est reconnaissant du partenariat continu avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qui contribue grandement à l'obtention d'une estimation précise des immigrants permanents et temporaires, ainsi que du soutien permanent d'IRCC.

**Tableaux disponibles : [17-10-0148-01](#) à [17-10-0155-01](#) .**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3608](#).**

La publication *Estimations démographiques annuelles : régions infraprovinciales*, 1er juillet 2023 ([91-214-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).